

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 923.125

Perfectionnements apportés à des briquets.

Société dite : SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES DÉCOLLETAGES DE COMMENTRY
résidant en France (Allier).

Demandé le 16 janvier 1946, à 16^h 26^m, à Paris.

Délivré le 17 février 1947. — Publié le 27 juin 1947.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844
modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

L'invention est relative à des briquets comportant une mèche et un réservoir contenant de l'ouate imprégnée d'essence ou d'un autre combustible analogue, la mèche
5 étant allumée par des étincelles obtenues par le frottement d'une roue moletée sur une pierre appropriée.

Elle a pour but, surtout, de rendre tels lesdits briquets qu'ils correspondent mieux
10 que jusqu'à présent aux *desiderata* de la pratique.

Elle consiste, principalement, à munir le briquet d'au moins deux dispositifs d'allumage complets disposés de façon à pouvoir
15 chacun provoquer l'allumage de la même mèche, chaque dispositif d'allumage comportant, comme connu, une roue moletée et une pierre ainsi que des moyens pour régler la pression de la pierre contre ladite roue.

20 Elle consiste, mise à part cette disposition principale, en certaines autres dispositions qui s'utilisent de préférence en même temps et dont il sera plus explicitement parlé ci-après; notamment en...

25 Une deuxième disposition consistant à agencer de façon telle les moyens servant à régler la pression de la pierre contre la roue moletée correspondante qu'on puisse action-

ner ces moyens directement de l'extérieur sans ouvrir ledit briquet. 30

Elle vise plus particulièrement certains modes d'application ainsi que certains modes de réalisation des susdites dispositions et elle vise plus particulièrement encore, et ce à titre de produits industriels nouveaux, les
35 briquets du genre en question comportant application de ces mêmes dispositions ainsi que les éléments et les outils spéciaux propres à leur établissement.

Elle pourra, de toute façon, être bien com- 40 prise à l'aide du complément de description qui suit ainsi que des dessins ci-annexés, lesquels complément et dessins sont, bien entendu, donnés surtout à titre d'indication.

La fig. 1 de ces dessins représente, en 45 coupe, un briquet établi selon l'invention.

La fig. 2 montre ce même briquet en élé-
vation.

La fig. 3 est une coupe selon la ligne 50 III-III de la fig. 1.

Selon l'invention, et plus spécialement selon celui de ses modes d'application ainsi que ceux des modes de réalisation de ses diverses parties auxquelles il semble qu'il y
55 ait lieu d'accorder la préférence, se propo-

sant d'établir un briquet, on s'y prend comme suit ou de façon analogue.

On ménage dans le corps 1 du briquet un réservoir 2 destiné à recevoir la partie inférieure d'une mèche 3 ainsi que de l'ouate imprégnée d'essence ou d'un autre combustible analogue. On ferme le réservoir 2 à son extrémité inférieure par un bouchon fileté 4. En outre, on prévoit dans la partie supérieure du corps 1 du briquet, un deuxième bouchon amovible 5 ayant un creux 6 dans lequel est logée, aussi longtemps que le briquet est fermé, l'extrémité de la mèche 3 qui, après l'ouverture du briquet, c'est-à-dire après l'enlèvement du bouchon 5, devra être allumée.

Pour maintenir le bouchon 5 dans sa position fermée, on prévoit dans un logement 7 de celui-ci, deux billes 8 serties, après montage, dans le bouchon et écartées l'une de l'autre par un ressort 9 qui tend à faire émerger, en dehors du bouchon, des calottes de ces billes pour les faire rentrer, lorsque le bouchon est dans sa position fermée, dans des alvéoles que porte le corps 1 du briquet.

En ce qui concerne le système d'allumage du briquet, on le munit, selon la disposition principale de l'invention, de deux dispositifs d'allumage complets dont chacun est susceptible d'allumer la mèche 3 une fois le bouchon 5 enlevé; ces dispositifs sont, à cet effet, disposés de part et d'autre du réservoir 2 et de la mèche 3; on fait comporter à chacun de ces dispositifs d'allumage une roue moletée 10 montée sur des tourillons 11 qui sont portés par le corps 1, en outre une pierre 12 qui est appuyée par un ressort 13 contre la roue moletée correspondante, l'extrémité de ce ressort qui est opposé à la pierre 12 reposant sur un support réglable 14, chacun des deux ensembles comportant la pierre 12, le ressort 13 et le support 14, étant logé dans un canal 15 ménagé dans le corps 1 du briquet.

Pour régler la position dudit support 14 et par conséquent la tension du ressort 13, on prévoit, selon une deuxième disposition de l'invention, des moyens que l'on peut actionner de l'extérieur sans ouvrir le briquet. Ces moyens peuvent être constitués par un écrou 16 disposé dans un logement 17 du corps du briquet et co-agissant avec le filetage

d'une prolongation fileté 14a du support 14. Avantageusement, on donne à cette prolongation une section essentiellement carrée et l'on fait coulisser son extrémité inférieure dans un trou 18 de section correspondante du corps 1, empêchant ainsi une rotation de la pièce 14, 14a autour de son axe. En tournant l'écrou 15 qui, par une partie de son bord moleté fait saillie en dehors du corps 1 du briquet (voir fig. 1 et 3), on déplace axialement ladite pièce 14, 14a réglant ainsi la tension du ressort 13.

Par la provision de deux dispositifs d'allumage complets, on donne au briquet une grande sécurité de fonctionnement, étant donné qu'au cas où l'un de ces dispositifs ne fonctionnerait pas, l'autre serait toujours en état de fonctionner correctement. En outre, la possibilité de pouvoir régler directement de l'extérieur la pression avec laquelle le ressort 13 appuie la pierre 12 contre la roue moletée correspondante 10, rend les opérations de réglage beaucoup plus simples.

En suite de quoi et quel que soit le mode d'exécution de l'invention, on obtient toujours un briquet dont le fonctionnement et dont les avantages ressortent suffisamment de ce qui précède pour qu'il soit inutile d'entrer dans de plus amples détails à leur sujet.

Comme il va de soi et comme il ressort de ce qui précède, l'invention ne se limite nullement à ceux des modes d'application non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ses diverses parties ayant été plus spécialement envisagées : elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet des perfectionnements apportés à des briquets, lesquels perfectionnements consistent, principalement, à munir le briquet d'au moins deux dispositifs d'allumage complets disposés de façon à pouvoir chacun provoquer l'allumage de la même mèche, chaque dispositif d'allumage comportant, comme connu, une roue moletée et une pierre ainsi que des moyens pour régler la pression de la pierre contre ladite roue. Ces perfectionnements comportent, en outre, une deuxième disposition consistant à agencer de façon telle les moyens servant à régler la pression de la pierre contre la roue

moletée correspondante, qu'on puisse action-
ner ces moyens directement de l'extérieur
sans ouvrir ledit briquet. Elle vise plus par-
ticulièrement certains modes d'application
5 ainsi que certains modes de réalisation des
susdits perfectionnements et elle vise plus
particulièrement encore, et ce à titre de
produits industriels nouveaux, les briquets
du genre en question comportant application

de ces mêmes perfectionnements ainsi que 10
les éléments et les outils spéciaux propres
à leur établissement.

Société dite :
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES DÉCOLLETAGES DE COMMENTRY.

Par procuration :
René PLASSERAUD.

Fig. 1.

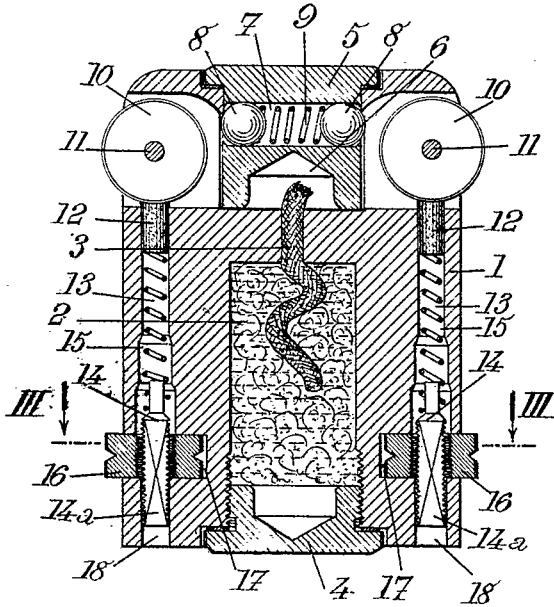


Fig. 2.

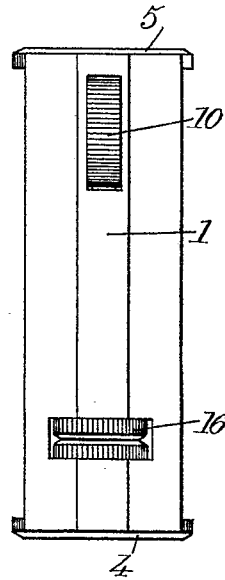


Fig. 3.

